

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 8 décembre 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément aux arrêtés et décrets ministériels, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :           Monsieur Normand Sauvé  
                                  Monsieur Richard Laberge  
                                  Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Carole Cardinal  
                                  Madame Mélanie Lefort

Est absent :               Monsieur Jean-Denis Barbeau

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

#### Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 33.

**Adoptée**

#### 2020-12-135 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

#### 2020-12-136 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020.

Adoptée

**Mot de la mairesse**

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois de décembre. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à [greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca) ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

L'horaire habituel des séances du conseil étant le deuxième mardi de chaque mois à 19 h 30, le calendrier 2021 a dû subir quelques modifications à cette règle. Ces changements à l'horaire sont surtout dus à la tenue des élections municipales en novembre 2021. Vous pouvez consulter les dates sur le site Internet ainsi que dans l'Info Sainte-Martine. La prochaine séance régulière du conseil sera tenue le 12 janvier 2021. La séance permettant d'adopter le budget a eu lieu quant à elle le 15 décembre.

Lors de cette séance, nous avons adopté un budget équilibré dont les principales orientations visent surtout à réduire la pression sur les citoyens. Nous vous invitons à vous joindre à nous la présentation du budget.

Plusieurs activités de promotions sont en cours durant ce mois de décembre. Nous en profitons pour promouvoir l'achat local autant à Sainte-Martine que sur le territoire de la MRC. La MRC a développé un nouveau concept cette année. Il s'agit d'emballages cadeaux de produits gourmands provenant de producteurs régionaux. Trois thématiques sont offertes : déjeuner du bon pied, gâteries bien méritées, puis célébrer et partager. Ces paniers sont distribués entre autres, au Sacré Pain. Tous les détails se trouvent sur le site Internet: [achatlocalbhs.com](http://achatlocalbhs.com). Également, notre calendrier de l'avent virtuel sur la page Facebook de la Municipalité fait des heureux depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Ce qui ressort le plus dans les commentaires à propos de l'achat local, c'est que les commerçants de Sainte-Martine offrent d'excellents produits et qu'ils sont reconnus pour leur service à la clientèle accueillant et chaleureux. Soyons fiers de ce qui fait notre renommée : un grand village où l'on se sent comme chez soi partout où l'on va. On a aussi mis de l'avant un calendrier basé sur l'achat local, pour une deuxième année. Surtout avec la pandémie, on en a profité pour mettre de l'avant les commerces pendant toute l'année. Le calendrier devient un bottin de référence. Nous nous invitons à acheter locale.

Je le sais, nos activités sont limitées et avec l'hiver et la neige qui approchent, on se demande quoi faire de nos journées parfois. Une bonne nouvelle, la patinoire au bout de la rue Gervais sera accessible dès que les conditions extérieures le permettront, pour les activités de patinage libre. Bien entendu les règles sanitaires devront être respectées. Pour le moment les consignes de la santé publique ne permettent pas d'ouvrir le pavillon, mais nous allons permettre aux citoyens de chauffer leur patin et dépenser de l'énergie en utilisant la patinoire. L'équipe municipale travaillera fort pour reproduire l'anneau de glace à l'arrière de l'École Ste-Martine, en espérant que dame nature nous le permette. Une autre bonne nouvelle est que la piste cyclable sera

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

déneigée à nouveau cette année, malgré que le Trotibus soit annulé en raison de la Covid-19. Le déneigement sera aussi agrandi jusqu'à la rue des Pins.

En lien avec la pandémie, l'équipe municipale sera en télétravail à partir du 18 décembre, conformément aux premières consignes de la santé publique qui recommandait de faire une quarantaine avant Noël. Nous avons pris la décision de maintenir cette quarantaine pour permettre à aplatir la fameuse courbe. Il est important de noter que les services sont maintenus, les services seront disponibles en ligne, le travail sera fait à distance. Concernant la bibliothèque le dernier jour sera le mardi 15 décembre. On vous invite à faire vos commandes en ligne le plus tôt possible.

Je vous souhaite un beau temps des fêtes. On se rappelle que Noël n'a pas été annulé, mais qu'il sera différent cette année. Il faudra être créatif, faire des livraisons de cadeau, des soupers en zoom ... Donner des coups de téléphone fera particulièrement plaisir cette année. Je vous souhaite beaucoup de repos, des bons repas et des petits boires du Québec. Profitez des jeux de société, des livres, des séries télé, bref on se repose. Le bonheur est possible, mais version cocoonage!

### Période de questions

Monsieur Daniel Dulude

- Demande un suivi concernant son dossier de modification de projet sur la rue Dulude. Les terrains ont été vendus pour une subdivision et la construction de quatre logements, mais une demande de modification a été faite pour la construction de six logements, similaire aux constructions sur les terrains en façade. La demande doit être présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et il aimerait savoir quand son dossier pourra être approuvé pour permettre le début des travaux en prévision de louer les logements pour le 1<sup>er</sup> juillet. Son dossier ne semble pas avoir été présenté aux deux derniers CCU et il voudrait faire avancer le projet.

**Réponse :** La Mairesse mentionne que projet semble être un beau projet, mais le conseil n'est pas au courant du dossier. Effectivement il y a eu report du CCU car il n'y avait pas quorum. Il y a effectivement un enjeu au CCU.

Madame Carole Cardinal intervient pour confirmer que le dossier est prêt, mais qu'une vacance au CCU a causé le report de la présentation au conseil.

Avant d'être présentés au conseil, les dossiers doivent être discutés au CCU. La vacance d'un membre et un siège vacant sont à l'origine de l'annulation du CCU car le quorum doit être respecté. Le dossier est complet et devrait être acheminé au conseil en janvier si le CCU peut se réunir. À cet effet un appel de candidatures sera lancé pour combler l'enjeu de quorum au CCU.

### 2020-12-137 : Adjudication du contrat – Appel d'offres public numéro 2021-001 – Collecte et transport des matières résiduelles domestiques

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour un contrat de collecte et de transport des matières résiduelles domestiques sur son territoire pour les années 2021, 2022 et 2023;

**Attendu que** la Municipalité a reçu l'offre suivante pour les 3 années de contrat (avant taxes) :

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

Soumissionnaires	Collecte mécanisée
Services Ricova	372 009.62 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'octroyer à la compagnie Services Ricova, plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte et le transport des matières résiduelles domestiques pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant de 372 009.62 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**2020-12-138 : Annulation de l'appel d'offres public numéro 2021-002 – Entretien ménager des édifices municipaux**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour un contrat d'entretien ménager des édifices municipaux pour les années 2021 et 2022;

**Attendu que** la Municipalité a reçu une seule soumission;

**Attendu que** la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires;

**Attendu qu'**une erreur a été soulevée dans l'appel d'offres concernant la garantie d'exécution et que les délais sont prescrits pour présenter un addenda;

**Attendu que** l'erreur porte atteinte à la saine concurrence affectant l'intégrité du processus et brisant l'égalité entre les soumissionnaires potentiels;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité annule l'appel d'offres numéro 2021-002 concernant l'entretien ménager des édifices municipaux.

**Que** la Municipalité procède à un nouvel appel d'offres.

**Adoptée**

**2020-12-139 : Renouvellement – Contrat pour l'entretien ménager des immeubles municipaux pour le début d'année 2021**

**Attendu qu'**un contrat pour l'entretien ménager des immeubles municipaux a été octroyé le 11 décembre 2018 à monsieur Normand Godin, faisant affaire sous le nom NCG Entretien, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**Attendu que** de par sa résolution 2019-12-186 la Municipalité a renouvelé le contrat jusqu'au 31 décembre 2020;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu qu'**un appel d'offres concernant l'entretien ménagé a été lancé sur SEAO le 13 novembre 2020;

**Attendu que** la Municipalité souhaite annuler l'appel d'offres et lancer un nouvel appel d'offres en février 2021;

**Attendu que** la Municipalité est satisfaite des services de monsieur Normand Godin et désire se prévaloir de ses services jusqu'à l'adjudication du contrat d'appel d'offres qui sera lancé en début d'année 2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** renouveler le contrat d'entretien ménager des immeubles municipaux en faveur de monsieur Normand Godin, faisant affaire sous le nom NCG Entretien, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

**Adoptée**

**2020-12-140 : Renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité de Sainte-Martine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine fait affaire annuellement, depuis 2008, avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'assurance de ses biens meubles et immeubles, sa flotte de véhicules ainsi que sa responsabilité civile;

**Attendu que** la MMQ a soumis une proposition pour le renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un montant total de 88 823 \$;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'**autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité de Sainte-Martine auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant total de 88 823 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-140-00-421 ».

**Adoptée**

**2020-12-141 : Entente avec le Centre de la petite enfance (CPE) Abracadabra**

**Attendu que** le CPE a une succursale à Sainte-Martine, connue sous le nom du CPE Abracadabra – La Maison des Copains;

**Attendu que** le CPE Abracadabra – La Maison des Copains a ouvert ses portes en mai 2018;

**Attendu que** la Municipalité a fait don du terrain sur lequel est construit le CPE afin de répondre aux besoins croissants de services de garde dans la région;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu qu'**aux termes d'une entente de partenariat entre les parties signée le 18 septembre 2019, il était convenu « entre les parties qu'une entente de partenariat quant à l'achat d'un module de jeux 0-5 ans par le CPE et installé sur un terrain municipal sera analysée au cours des deux prochaines années et, le cas échéant, soumise pour approbation aux conseils des parties »;

**Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'achat du module de jeux avant le 15 décembre 2020;

**Attendu que** le CPE n'a pas les fonds requis pour l'achat du module de jeux;

**Attendu que** la Municipalité souhaite financer le projet à même le fonds de roulement sur 3 ans;

**Attendu qu'**une entente de partenariat pour l'installation et le paiement d'un module de jeux extérieur doit être signée entre la Municipalité et le CPE;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** l'achat du module de jeux et de financer le projet à même le fonds de roulement sur 3 ans;

**D'autoriser** la directrice générale, madame Hélène Hamelin, et la mairesse, madame Maude Laberge, à signer l'entente de partenariat entre la Municipalité et le CPE Abracadabra.

**Adoptée**

**2020-12-142 : Entente intermunicipale portant sur la fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier – autorisation de signatures**

**Attendu que** le volet II du «Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier» (ci-après le Programme), mis sur pied par le ministère de la Sécurité publique, accorde une aide financière aux MRC afin de rembourser ces dernières ou une de leur municipalité constituante pour une partie des dépenses attribuables à l'achat de matériel et d'équipement destinés au sauvetage hors route en vue de répondre aux besoins des SSI de leur territoire;

**Attendu qu'**avec l'accord des municipalités locales du territoire, la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ont procédé à l'acquisition de certains équipements utilisés lors des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**Attendu que** la dépense encourue pour l'acquisition de ces équipements a été défrayée à même le financement accordé par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme;

**Attendu qu'**il est de la volonté des parties de qualifier d'équipements régionaux tout achat d'équipement effectué par une municipalité et ayant bénéficié d'une aide financière octroyée dans le cadre du Programme;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu que** la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté, le 19 février 2020, le «Protocole d'intervention applicable aux sauvetages d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry» (résolution numéro 2020-02-039);

**Attendu que** sur proposition des membres du Conseil des maires de la MRC, un projet d'entente intermunicipale a été rédigé afin de préciser les modalités financières et opérationnelles applicables à la fourniture des équipements régionaux et aux services de l'équipe spécialisée;

**Attendu qu'**en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1), le conseil de la Municipalité autorise la conclusion de l'«Entente intermunicipale portant sur la fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier ».

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De conclure** l'Entente intermunicipale portant sur la fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier.

**D'autoriser** la directrice générale, madame Hélène Hamelin, et la mairesse, madame Maude Laberge, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Martine ladite entente.

**Adoptée**

#### **2020-12-143 : Adhésion 2021 à titre de membre de la SCABRIC**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine veut renouveler son adhésion à titre de membre de la SCABRIC;

**Attendu que** la cotisation annuelle est de 150 \$;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine défraie 150 \$ pour la cotisation annuelle afin d'être membre de la SCABRIC pour l'année 2021.

**Adoptée**

#### **2020-12-144 : Approbation des prévisions budgétaires 2021 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec (MTQ) oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu** les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**Attendu que** ces prévisions fixent à 31 957 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Martine pour le transport adapté aux personnes handicapées;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021.

**Que** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 31 957 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Martine, et d'en autoriser le paiement.

**Que** des discussions s'entament avec l'organisme mandataire afin de mieux desservir la Municipalité.

**Adoptée**

**2020-12-145 : Ajustement au fonds de roulement – Projets fermés**

**Attendu que** la Municipalité s'approprie des sommes d'argent provenant du fonds de roulement chaque année pour des projets;

**Attendu que** le coût réel des projets peut différer du montant estimé de la dépense;

**Attendu que** les projets suivants ont été fermés durant l'année 2020;

RÉSOLUTION	DESCRIPTION	AJUSTEMENT (\$)
2020-02-018	Pelle à neige	1.34
2020-03-034	Porte piétonne – bibliothèque	-241.14
2020-03-035	Vérin hors terre	310.98
2020-04-050	Tracteur Cub Cadet	2253.99
2020-01-009	Chevrolet Silverado 2020	2493.85

**Attendu que** les ajustements totalisent un montant total de 4 819,02 \$;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine approuve les ajustements au fonds de roulement pour les projets fermés en 2020.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

---

**2020-12-146 : Engagement de la Municipalité auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques 2019/2020 »**

**Attendu que** de par sa résolution 2019-04-006 le conseil a fait une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**Attendu qu'**un octroi de 17 200\$ a été accordé à la Municipalité;

**Attendu que** la Municipalité s'est engagée à effectuer l'achat de documents édités au Québec d'ici le 31 décembre 2020;

**Attendu que** suite à la production de l'Enquête sur les bibliothèques publiques détaillant les dépenses réelles d'achats de documents pour l'année 2019 et démontrant que le montant des achats ne correspond pas aux prévisions stipulées dans la demande d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques 2019/2020;

**Attendu que** le MCC demande un engagement de la Municipalité d'acquérir des documents édités au Québec pour un montant de 1069 \$ au 31 décembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'engage à effectuer une dépense de 1069 \$ pour l'achat de documents édités au Québec au 31 décembre 2020.

**Que** cette dépense soit ajoutée au montant requis par le MCC selon les modalités de l'aide financière pour le projet d'acquisition de document pour l'année 2020.

**Adoptée**

**2020-12-147 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du surplus pour l'aménagement du parc linéaire**

**Attendu que** la Municipalité souhaite aménager un parc linéaire entre l'espace vert qui relie entre eux la piste cyclable du parc régional Beauharnois-Salaberry, le parc Nolasque-April et le parc Paul-Léveillé;

**Attendu que** le projet consiste en l'ajout d'un sentier;

**Attendu que** l'aménagement du parc linéaire équivaut à un montant budgétaire de 67 000 \$;

**Attendu qu'**une demande de subvention a été faite dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

**Attendu que** l'estimation des travaux est détaillée dans le tableau suivant :

Description	Montant
Pavage	5 000

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

<b>Équipement:</b> compacteur, tracteur, camion, pelle, paveuse	28 000
<b>Divers</b>	
Lampadaires ambiance solaire	14 000
Bancs	4 000
Panier à rebuts	3 000
Panneaux d'interprétation	4 000
Modification de la clôture	2 000
Ponceau	1 500
Membrane	450
Tuyaux	1 500
Sous-total	63 450
Taxes applicables 5 %	3 200
<b>TOTAL DU PROJET (estimatif)</b>	<b>66 700</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 67 000 \$ à même le surplus pour l'aménagement d'un parc linéaire.

**Adoptée**

**2020-12-148 : Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires**

**Attendu que** conformément aux articles 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Sainte-Martine souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la municipalité de Sainte-Martine joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

**Que** madame Maude Laberge, mairesse, et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes en Annexe A pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

Adoptée

**2020-12-149 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont la suivante qui répond aux orientations;

Organisme	Activité	Montant de la subvention
Association de baseball mineur de Sainte-Martine	Inscription annuelle	2 662,50 \$
	<b>Total :</b>	<b>2 662,50 \$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière à l'organisme tel que décrit précédemment.

Adoptée

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-374 modifiant le Règlement numéro 2011-184 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-110 portant sur les systèmes d'alarme, et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-375 modifiant le Règlement numéro 2011-186 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-220 portant sur les colporteurs, et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-376 modifiant le Règlement numéro 2019-356 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-299 portant sur ventes de garage et ventes temporaires, et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-377 modifiant le Règlement numéro 2017-313 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-330 portant sur le stationnement, et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2011-180 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-399 portant sur la circulation, et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

numéro 2017-312 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-450 portant sur les nuisances, et dépôt du projet de règlement.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-380 modifiant le Règlement numéro 2017-311 – Règlement municipal harmonisé numéro RMH-460 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre, et dépôt du projet de règlement.

**2020-12-150 : Adoption du second projet de règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité souhaite adopter un règlement sur les usages conditionnels afin de permettre, dans certaines zones, l'implantation de garderies;

**Attendu que** l'article 145.31 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la Municipalité d'adopter un tel règlement;

**Attendu qu'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**Attendu qu'**une consultation écrite de 15 jours a été tenue conformément aux arrêtés ministériels et à la résolution 2020-05-062 du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le second projet de règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels.

**Adoptée**

**2020-12-151 : Adoption du Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343 afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc**

**Attendu que** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de prescrire, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain ou le versement d'un montant d'argent;

**Attendu qu'**un tel terrain cédé ou montant versé doit servir à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;

**Attendu que** la vision du conseil et de la Municipalité est d'offrir un milieu sain à la population;

**Attendu que** la Municipalité souhaite offrir des parcs de grande qualité à la population;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343 afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc.

**Adoptée**

**2020-12-152 : Adoption du règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341 afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) »**

**Attendu** la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2019-342 déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliales en zone AD4;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2020-10-117 le conseil de la Municipalité a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la présente séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2020;

**Attendu que le** projet de règlement numéro 2020-372, adopté lors de la séance du 10 novembre 2020, a fait l'objet d'une consultation écrite de 15 jours conformément aux arrêtés ministériels et à la résolution 2020-05-062 du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341 afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) ».

**Adoptée**

**2020-12-153 : Adoption du second projet de règlement numéro 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4**

**Attendu** la demande de modification au *Règlement de zonage numéro 2019-342*, déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliales en zone AD-4;

**Attendu** la résolution numéro 2020-10-117 par laquelle le conseil accepte la demande de modification du règlement de zonage;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu qu'un** premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**Attendu qu'une** consultation écrite de 15 jours a été tenue conformément aux arrêtés ministériels et à la résolution 2020-05-062 du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauv   
appuy  par madame Carole Cardinal  
**et r solu   l'unanimit  des membres pr sents**

**Que** la Municipalit  de Sainte-Martine adopte le second projet de r glement num ro 2020-373 modifiant le R glement de zonage num ro 2019-342 afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4.

**Adopt e**

**2020-12-154 : Prolongement des programmes de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables et de lames d chiqueteuses**

**Attendu** le R glement num ro 2020-361  tablissant un programme de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables, et le R glement num ro 2015-268  tablissant un programme de subvention pour l'achat de lames d chiqueteuses;

**Attendu que** selon ces r glements, tout prolongement de la dur e du programme doit se faire par r solution du conseil;

**En conséquence,**

Il est propos  par madame M lanie Lefort  
appuy  par madame Carole Cardinal  
**et r solu   l'unanimit  des membres pr sents**

**Que** la Municipalit  de Sainte-Martine prolonge la dur e des programmes de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables et l'achat de lames d chiqueteuses pour une autre ann e, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 d cembre 2021.

**Adopt e**

**2020-12-155 : Demande d'appui   une demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole – Projet de lotissement (1410, boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest – lots 6 061 051, 6 061 027 et 6 061 053)**

**Attendu** la demande d'appui   une demande d'autorisation aupr s de la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.), d pos e par Monsieur Serge Coallier, pour l'ali nation de lots;

**Attendu que** le demandeur souhaite proc der   une op ration cadastrale et la vente de lots permettant de modifier les limites de son terrain afin de mieux organiser le paysagement et l'agencement ;

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu que** les trois lots visés par la demande sont utilisés à des fins résidentielles;

**Attendu que** le projet n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricoles du lot visé;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles touchées;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Attendu que** l'existence d'autres emplacements, ailleurs sur le territoire ou hors de la zone agricole, de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, n'a pas d'effet sur la demande;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Monsieur Serge Coallier pour l'aliénation de lots affectant les lots 6 061 051, 6 061 027 et 6 061 053.

**Adoptée**

**2020-12-156 : Nomination du maire suppléant et désignation du substitut du maire au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Année 2021**

**Attendu** l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »;

**Attendu** les dispositions de l'article 201.24, 4<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q., c. O-9 qui stipulent qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. »;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** madame Carole Cardinal, conseillère, soit nommée pour agir à titre de mairesse suppléante ainsi que substitut pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir de la mairesse ou de vacance à ce poste, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

**Que** madame Carole Cardinal, conseillère, soit autorisée à signer tous les chèques et ordres de paiements pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

document, entente et/ou contrat à intervenir en l'absence de la mairesse pour cette même période.

Adoptée

**2020-12-157 : Nomination d'un représentant et substitut de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) pour l'année 2020**

**Attendu** la sentence arbitrale du juge administratif de la Commission municipale du Québec (ci-après « Commission ») datée du 24 janvier 2020 concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale de la RIAVC;

**Attendu que** la Commission a fixé le contenu de l'entente qui lie les parties conformément aux motifs énoncés dans la sentence arbitrale et appelée *Entente intermunicipale concernant la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay, liant par sentence arbitrale la Ville de Mercier, la Municipalité de Sainte-Martine, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore* (ci-après « Entente »);

**Attendu que** la Municipalité doit se conformer à la sentence arbitrale et à l'Entente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**Attendu que** conformément à l'Entente chaque municipalité doit désigner un délégué, parmi les membres de son conseil, pour siéger au conseil d'administration de la RIAVC;

**Attendu que** chaque municipalité doit également désigner, parmi les membres de son conseil, un substitut pour remplacer, le cas échéant, le membre du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration de la RIAVC;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine nomme madame Maude Laberge comme déléguée ainsi que madame Mélanie Lefort comme substitut afin de siéger au sein du conseil d'administration de la RIAVC pour l'année 2021.

Adoptée

**2020-12-158 : Nomination du directeur des travaux publics au comité technique de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) pour l'année 2021**

**Attendu** la sentence arbitrale du juge administratif de la Commission municipale du Québec (ci-après « Commission ») datée du 24 janvier 2020 concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale de la RIAVC;

**Attendu que** la Commission a fixé le contenu de l'entente qui lie les parties conformément aux motifs énoncés dans la sentence arbitrale et appelée *Entente intermunicipale concernant la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay, liant par sentence arbitrale la Ville de Mercier, la Municipalité de Sainte-Martine, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore* (ci-après « Entente »);

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

**Attendu que** conformément à l'Entente un comité technique est formé pour conseiller la RIAVC dans la gestion du réseau;

**Attendu que** conformément à l'Entente ce comité est formé d'un fonctionnaire désigné par chacune des quatre (4) municipalités membres de la RIAVC;

**Attendu que** ce fonctionnaire doit occuper le poste de directeur des travaux publics dans sa municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Bernard Malette afin de représenter la Municipalité au sein du comité technique de la RIAVC pour l'année 2021.

**Adoptée**

**2020-12-159 : Nomination à titre d'employé régulier – Coordinatrice des loisirs, du sport et de la vie communautaire**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité désire promouvoir les saines habitudes de vie en offrant à la population une programmation intéressante et diversifiée;

Attendu que le poste de Coordinatrice des loisirs, du sport et de la vie communautaire a été créé en 2019;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2019-07-117 la Municipalité de Sainte-Martine a embauché madame Geneviève Tardif à ce poste pour un contrat de 3 ans, débutant le 10 juillet 2019;

**Attendu que** la directrice générale recommande l'embauche de madame Geneviève Tardif à titre d'employée régulière;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine embauche madame Geneviève Tardif à titre d'employée régulière au poste de Coordinatrice des loisirs, du sport et de la vie communautaire.

**Adoptée**

**Dépôt du rapport des déboursés – novembre 2020**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de novembre 2020, au montant de **738 153.91 \$** pour les déboursés et au montant de **89 231.61 \$** pour les salaires, pour un montant total de **827 385.52 \$**.

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

### Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

### Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

### La minute des conseillers

**Madame Mélanie Lefort** : Malgré le contexte actuel et un mois de décembre différent, elle souhaite des joyeuses fêtes aux citoyens et à tout le monde. Elle souhaite du repos et une année 2021 positive et remplie de plein de projets. Elle invite les gens à la séance du budget mardi prochain.

**Madame Carole Cardinal** : Elle se joint à madame Lefort pour transmettre ses meilleurs vœux aux citoyens et aux membres du conseil. Elle remercie les citoyens de son quartier qui sont sortis et ont mis de la musique la semaine dernière. Les gens sont sortis marcher pour admirer les lumières de Noël, tout en respectant les règles sanitaires. Plusieurs ont répondu présents et les lumières et la musique égayaient les rues. Cette participation faisait chaud au cœur malgré qu'elle fût toute simple. Elle souhaite que cette initiative puisse peut-être devenir une tradition, qui dans les prochaines années pourra être accompagnée d'une bise ou d'un échange de chocolat chaud ... « Soyons fous! ». Il reste encore plusieurs semaines avant Noël, elle lance le défi aux autres quartiers.

**Monsieur Normand Sauvé** : Il demande à l'administration d'intervenir suite à la demande de monsieur Dulude afin que l'on s'assure qu'il y ait quorum lors du prochain CCU. La remise d'un CCU suite à l'absence continue d'un membre n'est pas normale. Il demande de faire les vérifications nécessaires et s'assurer que tous les membres puissent être présents. Il remercie aussi tous les employés municipaux, de tous les départements, qui ont gardé le fort, ont travaillé dans des conditions anormales, mais on fait un excellent travail malgré tout.

**Monsieur Dominic Garceau** : Souhaite des joyeuses fêtes à tous. Malgré l'année difficile, il invite ceux qui ont les moyens de donner à la Guignolé. Il rappelle les façons de donner et invite les gens qui ont les moyens d'être généreux.

**Monsieur Richard Laberge** : Souhaite des joyeuses fêtes à tous. Il souhaite de garder la santé et le sourire et invite les gens à la séance du budget mardi prochain.

### Période de questions

Aucune question.

La mairesse mentionne que le contexte de visioconférence peut être intimidant. Mais elle invite les citoyens à poser leur question par tout autre moyen, le conseil et les membres de l'administratif sont toujours présents pour les citoyens.

Sainte-Martine, le 8 décembre 2020

---

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit levée à 20 h 40

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Josée Bourdeau  
Secrétaire-trésorière adjointe